

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN626

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après la quatrième phrase de l'alinéa 29, insérer les deux phrases suivantes :

« Afin de faciliter le recrutement de profils spécialisés aux expertises techniques et scientifiques, les passerelles entre le secteur public et le secteur privé seront approfondies avec la création de partenariats définis par le COMCYBER. Une attention particulière sera portée à la création de détachement du secteur public vers le secteur privé, ainsi que du secteur privé vers le secteur public. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'améliorer l'attractivité du secteur public par rapport au privé dans le domaine de la cybersécurité. Cette attractivité passe certes par une rémunération attractive, mais elle passe également par un environnement de travail différent.